



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL
27 juin 2019**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue ce 27 e jour du mois de juin 2019, à 19h40, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Bock	Jean-Paul Rouleau	Carole Sue Ash
Tommy Desjardins	Myriam Cabana	Monique Côté

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur **François Gauthier**. Le poste du Directeur général et secrétaire-trésorière, est vacant un membre du conseil sera nommé pour agir comme secrétaire d'assemblée.

EN VERTU DE L'ARTICLE 157 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC, LES MEMBRES ÉTANT TOUS PRÉSENTS RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION ET ONT APPOSÉ LEURS SIGNATURES SUR UNE FEUILLE PRÉPARÉE À CET EFFET COMME FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU PROCÈS-VERBAL.

157. Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
4. Signature des documents municipaux
5. Autoriser le maire à négocier l'engagement du directeur général et secrétaire-trésorier
6. Questions du public
7. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19H40 par monsieur le maire François Gauthier.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock

Et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Madame la conseillère Myriam Cabana



Et résolu que Madame la conseillère Monique Côté soit et est nommée secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est vacant;

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Charrette a proposé sa candidature pour assumer les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit nommée pour assumer les fonctions de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Myriam Cabana

ET résolu que le conseil municipal nomme Monsieur Daniel Charrette à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, au même conditions salariales que sa précédente intérim à ce titre, jusqu'à ce qu'une nomination permanente ait lieu pour le poste de directeur général et secrétaire trésorier.

Adopté à l'unanimité

Signature des documents municipaux

Le conseil reporte le changement des signataires lors de l'engagement du Directeur général et secrétaire-trésorier permanent.

Autoriser le maire à négocier les clauses du contrat d'engagement du directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU que le conseil a convoqué Monsieur Mario Benoit Briggs pour une deuxième entrevue;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des exigences de Monsieur Mario Benoit Briggs qui feront parti d'un contrat d'engagement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Bock

ET résolu que le conseil autorise Monsieur le maire François Gauthier à négocier les clauses du contrat d'engagement de Monsieur Mario Benoit Briggs à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité

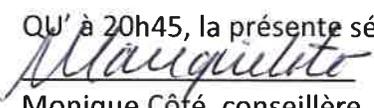
Questions du public

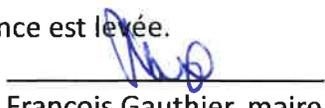
Aucune

Levée de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Carole Sue Ash

QU' à 20h45, la présente séance est levée.


Monique Côté, conseillère
Secrétaire d'assemblée


François Gauthier, maire